



2022-306

Réglementation de police
Voirie et circulation

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les travaux d'aménagement de la plaine du Poulbert en cours et à venir,

Considérant la nature des travaux, les dangers d'exécution et la sécurité et protection des personnes,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

A compter du mercredi 19 octobre 2022, l'accès à l'ensemble du site du stade du Poulbert est interdite à toute personne étrangère aux chantiers.

ARTICLE DEUXIEME

La signalisation correspondante sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE TROISIEME

La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- M. le Commandant de la brigade de la gendarmerie de Carnac,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Holy Elagage
- Eurovia
- Atlantic Paysages

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 18 octobre 2022

Le Maire,



Yves NORMAND

Affiché le :